

Assujettissement à la TVA des prestations d'institutions d'utilité publique

Version 1.0 01.01.19

Domaine Global

Toutes les modifications et tous les compléments par rapport à l'édition du 1.1.2021 de ce document sont sur fond jaune.
Etat du document:

01.01.2021

Toutes les informations contenues sur cette liste sont valables depuis le 1^{er} janvier 2010. Seuls les taux d'imposition changent à compter du **01.01.2018**.

Les taux d'imposition qui changent au 01.01.2020 sont indiqués sur un fond vert.

La loi fédérale régissant la taxe sur la valeur ajoutée (LTVA) et l'ordonnance régissant la taxe sur la valeur ajoutée (OTVA) - ont été partiellement révisées au 1^{er} janvier 2018. Nous complétons régulièrement le présent document par les précisions fournies par l'Administration fédérale des contributions concernant les dispositions de la loi et de l'ordonnance et sur la base des demandes de nos clients.

Vous trouverez toutes les dispositions légales à l'adresse suivante: <https://www.estv.admin.ch/estv/fr/home/mehrwertsteuer.html>

En font notamment partie: L'Info TVA 21 concernant le secteur Santé et l'Info TVA 22 concernant le secteur Organisations d'entraide, institutions sociales et caritatives (publications relatives à loi sur la TVA)

D'autres dispositions peuvent être applicables aux institutions à but lucratif. Demandez une offre. Nous vous conseillons volontiers individuellement.

Afin de pouvoir effectuer le décompte d'après les taux d'imposition forfaitaires, vous avez besoin d'une autorisation de l'Administration fédérale des contributions, Division principale de la taxe sur la valeur ajoutée. Si des prestations viennent s'ajouter ultérieurement, vous devez déclarer ces activités à l'Administration des contributions avec les taux forfaitaires d'après lesquels vous effectuerez le décompte. L'Administration des contributions vérifiera alors si vous appliquez le taux forfaitaire correct.

Les taxes d'hôtellerie, d'encadrement et de soins pour les prestations fournies aux résident-e-s d'institutions d'utilité publique sont exonérées de la taxe sur la valeur ajoutée. Pour toutes autres prestations facturées séparément, il faut déterminer dans chaque cas si elles sont assujetties à la taxe sur la valeur ajoutée et, si oui, à quel taux. Inversement, ceci signifie que plus il y a de prestations rétribuées par des taxes journalières, plus le taux d'imposition du chiffre d'affaires assujetti à la TVA est bas et plus simple est la mise en œuvre des dispositions relatives à la taxe sur la valeur ajoutée.

Décompte de la TVA

Exclu-e-s	Le chiffre d'affaires des prestations exonérées de la taxe sur la valeur ajoutée doit être saisi au chiffre 230 du formulaire de déclaration de la TVA.
Les comptes de passage ne doivent pas apparaître sur le décompte de la	Ils peuvent être comptabilisés via le bilan ou le compte des pertes et profits.
Ne constitue pas une contre-prestation	Les chiffres d'affaires ne constituant pas une contre-prestation doivent être saisis aux numéros 900 resp. 910 sur le formulaire de déclaration de la TVA. Tous les fonds de droit public sont considérés comme des subventions et par conséquent comme ne constituant pas une contre-prestation, même s'ils sont versés sur la base d'un mandat de prestations ou d'une convention de programme selon l'art. 46, al. 2 de la Constitution fédérale.

Comptabilité, concordance avec l'impôt sur le chiffre d'affaires

Plan comptable	Un compte séparé doit être tenu pour chaque taux d'imposition forfaitaire. Il peut en résulter, par exemple, une fragmentation du compte «Prestations de l'économie domestique», lorsque le décompte des dites prestations doit être effectué d'après différents taux d'imposition forfaitaires.
Concordance des chiffres d'affaires	Une concordance des chiffres d'affaires doit être effectuée une fois par an. Nous vous recommandons de le faire dans le cadre de la clôture des comptes annuels. L'Administration fédérale des contributions peut l'exiger à tout moment et demande à la consulter lors du contrôle de vos décomptes de la taxe sur la valeur ajoutée des cinq dernières années.

Abréviations

CM	caisse maladie
max.	au maximum
TaF	taux d'imposition forfaitaire
diff.	différents taux, voir sous les prestations fournies concrètement

Exclusion de responsabilité

Les informations données ici ne prétendent pas être complètes, correctes ou actualisées. La société REDI AG Treuhand décline par conséquent toute responsabilité. Cette exclusion de responsabilité est valable également pour toutes les revendications vis-à-vis des rédacteurs ou des auteurs des informations.

Recommandation d'utilisation

Utilisez la fonction «Rechercher» pour trouver le chiffre d'affaires qui vous intéresse. La liste est certes présentée par ordre alphabétique, toutefois les résultats de la recherche automatique comporteront également des termes utilisées dans une description.

Questions

Les membres de CURAVIVA Suisse peuvent s'adresser à la hotline de CURAVIVA Suisse pour obtenir gratuitement de brefs renseignements: 031 385 33 39.

La société REDI AG fournit aux personnes qui ne sont pas membres de CURAVIVA de brefs renseignements, ainsi que des explications plus détaillées à toutes les personnes intéressées. Demandez une offre.

N°	Filtre	Prestation	Depuis le 01.01.2015		Dès le 01.01.2018	
			Impôt sur la prestation	TaF	Impôt sur la prestation	TaF
1	Tous les deux	Élimination des déchets	8.0 %	2.9 %	7.7 %	2.8 %
2	Tous les deux	Redevance d'abonnement pour le journal interne				
3	Tous les deux	But principal: informer et divertir, sans caractère publicitaire pour l'institution	2.5 %	0.1 %	2.5 %	0.1 %
4	Tous les deux	Journaux contenant des articles et des informations sur les produits ou les prestations de services de l'éditeur ou d'un tiers qu'il couvre.	8.0 %	3.7 %	7.7 %	3.5 %
5	Tous les deux	Administration				
6	Tous les deux	Émoluments administratifs, si spécifiques à l'administration, même si facturés séparément	Exclu-e-s	-	Exclu-e-s	-
7	Tous les deux	Frais de traitement mensuels pour les résident-e-s, qui ne paient par leurs factures par voie de recouvrement direct (LSV), même si facturés séparément.	Exclu-e-s	-	Exclu-e-s	-
8	Tous les deux	Travaux de secrétariat en cas de facturation séparée, notamment en relation avec la résidence avec service	8.0 %	6.1 %	7.7 %	5.9 %
9	Tous les deux	Alarme, voir «Téléalarme»				
10	Tous les deux	Émoluments d'antenne pour la radio et la télévision (TV câblée)	Exclu-e-s	-	Exclu-e-s	-
11	Tous les deux	Chaussettes antidérapantes	8.0 %	2.1 %	7.7 %	2.0 %
12	CIIS	Assistance aux personnes handicapées				
13	CIIS	L'infrastructure de l'institution (PC, bureau, téléphone, appareils/machines/matériel de nettoyage) est utilisée pour l'exécution des mandats.	8.0 %	6.1 %	7.7 %	5.9 %
14	CIIS	L'infrastructure de la personne handicapée (PC, bureau, téléphone, appareils/machines/matériel de nettoyage) est utilisée pour l'exécution des mandats.	8.0 %	6.7 %	7.7 %	6.5 %
15	LAMal	SAT (soins aigus et de transition)	Exclu-e-s	-	Exclu-e-s	-
16	CIIS	Subsides de formation pour les mesures professionnelles CIIS	Exclu-e-s	-	Exclu-e-s	-
17	Tous les deux	Réseau de formation, voir «Personnel»				
18	Tous les deux	Excursions, théâtre, visites de musées				
19	Tous les deux	Contributions pour couvrir les frais propres	Exclu-e-s	-	Exclu-e-s	-
20	Tous les deux	Part de transport de 30% ou moins, contribution totale	Exclu-e-s	-	Exclu-e-s	-
21	Tous les deux	Part de transport (p. ex. autocar) de plus de 30 %, la contribution doit être divisée: part de l'autocar imposable, reste exclu.	8.0 %	4.4 %	7.7 %	4.3 %
22	Tous les deux	Étranger voir «Achat de»				
23	Tous les deux	Frais de sortie				
24	Tous les deux	Charges administratives, nettoyage de la chambre, etc.	Exclu-e-s	-	Exclu-e-s	-
25	Tous les deux	Bains				
26	Tous les deux	Recettes provenant du paiement de l'entrée dans la piscine couverte	8.0 %	3.7 %	7.7 %	3.5 %
27	Tous les deux	Bains en tant que prestation de soins	Exclu-e-s	-	Exclu-e-s	-
28	Tous les deux	Recettes provenant de la location de la piscine couverte (personne d'autre que le locataire n'a accès à la piscine couverte pendant une période déterminée)	Exclu-e-s	-	Exclu-e-s	-
29	Tous les deux	Dépenses en espèces				
30	Tous les deux	Pour les prestations (achats de marchandises/produits) taux normal: avec un supplément de commission ou en tant que positions globales	8.0 %	2.1 %	7.7 %	2.0 %
31	Tous les deux	Pour les prestations (achats de marchandises/produits) taux réduit: avec un supplément de commission ou en tant que positions globales	2.5 %	0.6 %	2.5 %	0.6 %
32	Tous les deux	Service de transport de la Croix-Rouge + forfaits administratifs (pas facturés séparément, mais mentionné en tant que position sur la facture) Bus Voiture	8 %	4.4 % 5.2 %	7,7 %	4,3 % 5,1 %

N°	Filtre	Prestation	Depuis le 01.01.2015		Dès le 01.01.2018	
			Impôt sur la prestation	TaF	Impôt sur la prestation	TaF
33	Tous les deux	Au nom et sur mandat du résident, dans la mesure où elles ne concernent que les opérations de paiement, refacturées sans supplément, voir également «Courses», peuvent être comptabilisées via le bilan ou le compte des pertes et profits. Sont également considérées comme des <i>dépenses en espèces</i> , les dépenses pour des résident-e-s réglées au moyen de cartes bancaires, de crédit ou de débit.	Compte de passage	-	Compte de passage	-
34	Tous les deux	Brochantes				
35	Tous les deux	Brochantes d'objets résultant d'activités/de fabrication propre (pas de ventes permanentes, max. 6 fois par an), pour autant que les recettes soient utilisées pour des activités non imposables; par exemple: un foyer pour personnes âgées organise un marché aux puces. Les recettes générées sont utilisées pour acheter une nouvelle télévision pour la salle de loisirs des pensionnaires. Les recettes du marché aux puces sont exclues du champ de l'impôt.	Exclu-e-s	-	Exclu-e-s	-
36	Tous les deux	Brochantes d'objets achetés (pas de ventes permanentes, max. 6 fois par an), pour autant que les recettes soient utilisées pour des activités non imposables, par exemple: voir ligne précédente.	Exclu-e-s	-	Exclu-e-s	-
37	Tous les deux	Brochantes pour des activités imposables, indépendamment du nombre de fois où elles sont organisées par an, p. ex.: un foyer pour personnes handicapées organise une brocante. Les recettes générées sont utilisées pour l'achat d'un nouveau mobilier pour le restaurant du foyer (accessible aussi à des tiers). Les recettes du marché sont imposables au taux en vigueur.	voir lignes suivantes		voir lignes suivantes	
38	Tous les deux	Brochantes, permanentes, objets de propre fabrication	8.0 %	3.7 %	7.7 %	3.5 %
39	Tous les deux	Brochantes, permanentes, objets achetés	8.0 %	2.1 %	7.7 %	2.0 %
40	Tous les deux	Brochantes, marché aux puces, magasins de brocante, permanents, objets reçus gratuitement pour la revente	8.0 %	6.7 %	7.7 %	6.5 %
41	Tous les deux	Lorsque des objets de propre fabrication et achetés sont vendus à travers des vitrines/magasins/kiosques et au maximum sur 6 brochantes par an, ils peuvent être imposés différemment. Les chiffres d'affaires réalisés doivent toutefois être comptabilisés sur différents comptes.	voir en haut	voir en haut	voir en haut	voir en haut
42	Tous les deux	Accompagnement				
43	Tous les deux	De résident-e-s chez le médecin, le coiffeur, etc. par des collaborateurs de l'institution, même si facturé séparément	Exclu-e-s	-	Exclu-e-s	-
44	LAMal	En cas de résidence avec service	8.0 %	6.1 %	7.7 %	5.9 %
45	Tous les deux	Accompagnement de voyage d'adultes par des entreprises spécialisées, même si d'utilité publique	8.0 %	6.1 %	7.7 %	5.9 %
46	CIIS	Accompagnement de voyage d'enfants et de jeunes jusqu'à l'âge de 18 ans par des entreprises spécialisées, même si d'utilité publique	Exclu-e-s	-	Exclu-e-s	-
47	CIIS	Foyers pour personnes handicapées, institution pour personnes souffrant d'un handicap				
48	CIIS	Taxe journalière divisée en taxe de base et en taxe de restauration	Exclu-e-s	-	Exclu-e-s	-
49	CIIS	Taxes journalières	Exclu-e-s	-	Exclu-e-s	-
50	CIIS	Dans la mesure où seuls certains repas sont facturés (cas AI également))	8.0 %	5.2 %	7.7 %	5.1 %
51	Tous les deux	Contributions				
52	Tous les deux	Communes	Ne constitue pas une contre-prestation	-	Ne constitue pas une contre-prestation	-
53	CIIS	Canton responsable	Ne constitue pas une contre-prestation	-	Ne constitue pas une contre-prestation	-
54	CIIS	Soutien/parents (participation à la taxe globale)	Exclu-e-s	-	Exclu-e-s	-

N°	Filtre	Prestation	Depuis le 01.01.2015		Dès le 01.01.2018	
			Impôt sur la prestation	TaF	Impôt sur la prestation	TaF
55	CIIS	Canton de domicile	Ne constitue pas une contre-prestation	-	Ne constitue pas une contre-prestation	-
56	CIIS	Conseil				
57	CIIS	Job coach financé par l'AI, le canton ou le client	Exclu-e-s	-	Exclu-e-s	-
58	CIIS	Job coach en tant que supervision pour d'autres entreprises	8.0 %	6.1 %	7.7 %	5.9 %
59	Tous les deux	Etudes et rapports (caractère de conseil)	8.0 %	6.1 %	7.7 %	5.9 %
60	Tous les deux	Service de garde, p. ex. en relation avec le téléalarme	8.0 %	6.1 %	7.7 %	5.9 %
61	Tous les deux	Supplément de commission, voir «Courses»				
62	Tous les deux	Service de pompes funèbres, voir «Dépouilles mortelles»				
63	LAMal	Encadrement / activités non remboursées par la caisse-maladie				
64	LAMal	Compris dans le prix d'hôtellerie / le contrat de bail, même si mentionné séparément sur la facture en tant que	Exclu-e-s	-	Exclu-e-s	-
65	LAMal	En relation avec la résidence avec service:				
66	LAMal	Habiller et dévêtir, en cas de non remboursement par la CM	8.0 %	6.1 %	7.7 %	5.9 %
67	LAMal	Excrétions, en cas de non remboursement par la CM	8.0 %	6.1 %	7.7 %	5.9 %
68	LAMal	Bain/douche, en cas de non remboursement par la CM	8.0 %	6.1 %	7.7 %	5.9 %
69	LAMal	Accompagnement à l'extérieur de l'institution, en cas de non remboursement par la CM	8.0 %	6.1 %	7.7 %	5.9 %
70	LAMal	Accompagnement aux repas	8.0 %	6.1 %	7.7 %	5.9 %
71	LAMal	Bander les jambes, en cas de non remboursement par la CM	8.0 %	6.1 %	7.7 %	5.9 %
72	LAMal	Test du glucose dans le sang et l'urine, en cas de non remboursement par la CM	8.0 %	6.1 %	7.7 %	5.9 %
73	LAMal	Lits (faire ou refaire le lit)	8.0 %	6.7 %	7.7 %	5.9 %
74	LAMal	Exercices physiques, en cas de non remboursement par la CM	8.0 %	6.1 %	7.7 %	5.9 %
75	LAMal	Lecture de lettres	8.0 %	6.1 %	7.7 %	5.9 %
76	LAMal	Élaboration d'une structure journalière adaptée et entraînement, en cas de non remboursement par la CM	8.0 %	6.1 %	7.7 %	5.9 %
77	LAMal	Aider à manger et à boire, en cas de non remboursement par la CM	8.0 %	6.1 %	7.7 %	5.9 %
78	LAMal	Exercices de marche, en cas de non remboursement par la CM	8.0 %	6.1 %	7.7 %	5.9 %
79	LAMal	Contrôle des armoires par le personnel soignant en tant que prestation d'encadrement	8.0 %	6.1 %	7.7 %	5.9 %
80	LAMal	Contrôle des vêtements par le personnel soignant en tant que prestation d'encadrement	8.0 %	6.1 %	7.7 %	5.9 %
81	LAMal	Mettre des bas de compression, en cas de non remboursement par la CM	8.0 %	6.1 %	7.7 %	5.9 %
82	LAMal	Service des repas (aider à manger)	8.0 %	6.1 %	7.7 %	5.9 %
83	LAMal	Contrôle des signes vitaux (pouls, tension artérielle, température, respiration, poids), en cas de non remboursement par la CM	8.0 %	6.1 %	7.7 %	5.9 %
84	LAMal	Soins d'hygiène corporelle et de la bouche, en cas de non remboursement par la CM	8.0 %	6.1 %	7.7 %	5.9 %
85	LAMal	Soins/soins de base remboursés par la CM: soins corporels, excrétions, bain/douche, habiller/dévêtir, prophylaxies, refaire les lits, aider à manger et à boire, mobilité,	Exclu-e-s	-	Exclu-e-s	-
86	LAMal	Soins/soins de base NON remboursés par la CM	8.0 %	diff.	7.7 %	diff.
87	LAMal	Organiser et administrer des médicaments, en cas de non remboursement par la CM	8.0 %	6.1 %	7.7 %	5.9 %
88	LAMal	Promenades	8.0 %	6.1 %	7.7 %	5.9 %
89	LAMal	Recherche d'objets	8.0 %	6.1 %	7.7 %	5.9 %
90	LAMal	Préparer du thé	8.0 %	6.1 %	7.7 %	5.9 %
91	LAMal	Assistance pour téléphoner	8.0 %	6.1 %	7.7 %	5.9 %
92	LAMal	Entraînement pour établir et promouvoir les contacts sociaux, en cas de non remboursement par la CM	8.0 %	6.1 %	7.7 %	5.9 %
93	LAMal	Aide pour la toilette du matin et du soir, en cas de non remboursement par la CM	8.0 %	6.1 %	7.7 %	5.9 %
94	Tous les deux	Contributions d'exploitation				

N°	Filtre	Prestation	Depuis le 01.01.2015		Dès le 01.01.2018	
			Impôt sur la prestation	TaF	Impôt sur la prestation	TaF
95	Tous les deux	Confédération	Ne constitue	-	Ne constitue pas	-
96	Tous les deux	Communes	Ne constitue	-	Ne constitue pas	-
97	Tous les deux	Canton	Ne constitue	-	Ne constitue pas	-
98	Tous les deux	Canton responsable	Ne constitue	-	Ne constitue pas	-
99	Tous les deux	Achat de				
100	Tous les deux	Prestations de l'étranger (logiciels, conseil, etc.) = impôt sur les acquisitions	8.0 %	8.0 %	7.7 %	7.7 %
101	Tous les deux	Impôt sur les acquisitions, veuillez prendre en compte la révision partielle de la LTVA concernant l'art. 45 Impôt	8.0 %	8.0 %	7.7 %	7.7 %
102	Tous les deux	Fleurs				
103	Tous les deux	Décoration florale, en cas de facturation séparée, également en relation avec des prestations de restauration	2.5 %	0.6 %	2.5 %	0.6 %
104	Tous les deux	Livraison de fleurs, de plantes avec facturation séparée	2.5 %	0.6 %	2.5 %	0.6 %
105	Tous les deux	Entretien des fleurs/plantes dans la chambre ou sur le balcon, lorsque les plantes se trouvent dans des <u>réceptifs mobiles</u> (planter, changer de pot, livrer la terre, les engrais et les plantes, arroser, tailler)	2.5 %	0.6 %	2.5 %	0.6 %
106	Tous les deux	Entretien des fleurs/plantes sur le balcon, lorsque les plantes se trouvent dans des <u>réceptifs fixés à demeure sur le bâtiment</u> (planter, changer de pot, livrer la terre, les engrais et les plantes, arroser, tailler)	8.0 %	4.4 %	7.7 %	4.3 %
107	Tous les deux	Bouquets de fleurs, p. ex. vente via les kiosques/à la réception	2.5 %	0.6 %	2.5 %	0.6 %
108	Tous les deux	Hivernage de plantes/fleurs de clients externes	8.0 %	4.4 %	7.7 %	4.3 %
109	Tous les deux	Courses				
		L'institution va chercher pour le résident p. ex. les chaussures qu'il a commandées ou achète son déodorant chez le grossiste. Les dépenses en espèces sont comptabilisées via le compte de bilan (exclu), un montant forfaitaire est prélevé pour les courses. La contre-prestation pour les courses est imposable.	8.0 %	6.1 %	7.7 %	5.9 %
110	Tous les deux	Timbres, voir «Timbres de valeur» à la section «Marchandises»				
111	CIIS	Contributions de l'OFAS pour la formation/l'insertion professionnelles de personnes avec un handicap				
112	CIIS	En interne	Ne constitue pas une contre-prestation	-	Ne constitue pas une contre-prestation	-
113	CIIS	En externe, part de la formation/l'insertion	Ne constitue pas une contre-prestation	-	Ne constitue pas une contre-prestation	-
114	CIIS	En externe, part de la restauration	8.0 %	5.2 %	7.7 %	5.1 %
115	Tous les deux	Travaux de bureau, voir «Administration»				
116	Tous les deux	Cafétéria				
117	Tous les deux	Chiffres d'affaires provenant d'une prestation de gastronomie (restauration et boissons)	8.0 %	5.2 %	7.7 %	5.1 %
118	Tous les deux	Location de vaisselle pour usage externe	8.0 %	2.9 %	7.7 %	2.8 %
119	Tous les deux	Location en dehors des heures d'ouverture de la cafétéria (la salle) pour l'usage exclusif du locataire dans le cadre de l'organisation d'une fête privée.	Exclu-e-s	-	Exclu-e-s	-
120	Tous les deux	Location de la cafétéria, y compris la mise à disposition de boissons et de repas, sans service, en cas de facturation globale	8.0 %	5.2 %	7.7 %	5.1 %
121	Tous les deux	Catering				
		Voir «Service traiteur»				
122	Tous les deux	Coiffeur				
123	Tous les deux	Si employé par l'institution	8.0 %	5.2 %	7.7 %	5.1 %

N°	Filtre	Prestation	Depuis le 01.01.2015		Dès le 01.01.2018	
			Impôt sur la prestation	TaF	Impôt sur la prestation	TaF
124	Tous les deux	En cas de prestataire indépendant, facturation à l'institution avec une liste indiquant les résident-e-s (nom et prénom) qui ont bénéficié de la prestation et la date de fourniture de la prestation, comptabilisation via le compte de passage du bilan	Compte de passage	-	Compte de passage	-
125	Tous les deux	Taxe sur le CO2, remboursement (=subvention)	Ne constitue pas une contre-prestation	-	Ne constitue pas une contre-prestation	-
126	Tous les deux	Supplément pour régime diététique	Exclu-e-s	-	Exclu-e-s	-
127	Tous les deux	Prestations				
128	Tous les deux	De l'étranger, voir «Achat de»				
129	LAMal	Dans les appartements pour personnes âgées avec contrat de bail (résidence avec service)	8.0 %	diff.	7.7 %	diff.
130	Tous les deux	Comme les achats au village, facturation du temps investi	8.0 %	6.1 %	7.7 %	5.9 %
131	Tous les deux	Articles de droguerie				
132	Tous les deux	Il existe un taux forfaitaire pour les drogueries. Il <u>ne doit pas</u> être appliqué par les homes et les institutions. Chaque article doit être imposé selon la liste des mots clés de l'Administration fédérale des contributions ou selon la liste jointe. Pour les homes et les institutions, il existe des taux mixtes comme pour les drogueries et d'autres branches.	selon l'article	selon l'article	selon l'article	selon l'article
133	CIIS	Imprimerie dans des institutions pour personnes en situation de handicap, etc.				
134	CIIS	Prestations imposables au taux normal	8.0 %	4.4 %	7.7 %	4.3 %
135	CIIS	Prestations imposables au taux réduit	2.5 %	0.1 %	2.5 %	0.1 %
136	Tous les deux	Prestation à soi-même				
137	Tous les deux	De manière générale (par exemple manifestation internes avec restauration et boissons sans contre-prestation, uniquement un transfert comptable)	Prestation à soi-même	-	Prestation à soi-même	-
138	Tous les deux	Prestations du service technique interne (entretien ordinaire dans le cadre de l'activité de conciergerie)	Prestation à soi-même	-	Prestation à soi-même	-
139	Tous les deux	Prestations du service technique interne allant au-delà de l'entretien ordinaire: électricien (matériel et salaires + 10%)	Prestation à soi-même	-	Prestation à soi-même	-
140	Tous les deux	Prestations du service technique interne allant au-delà de l'entretien ordinaire: travaux de peinture (matériel et salaires + 10%)	Prestation à soi-même	-	Prestation à soi-même	-
141	Tous les deux	Forfaits d'entrée: frais administratifs	Exclu-e-s	-	Exclu-e-s	-
142	Tous les deux	Fourniture d'énergie à des tiers, voir «Mazout»	8.0 %	2.9 %	7.7 %	2.8 %
143	Tous les deux	Prestations d'enlèvement				
144	Tous les deux	Le résident/locataire demande au concierge de venir récupérer une armoire chez lui et de l'amener au site d'incinération régional	8.0 %	2.9 %	7.7 %	2.8 %
145	Tous les deux	Le résident /contrat d'hôtellerie) est parti. Sur mandat de la famille (ou du résident sortant), l'institution vide la chambre et élimine les meubles, les habits, etc., puis nettoie la chambre, peu importe que ce soit compris dans la taxe ou facturé séparément.	Exclu-e-s	-	Exclu-e-s	-
146	Tous les deux	Le locataire (contrat de bail) est parti. Sur mandat de la famille (ou du locataire sortant), l'institution vide l'appartement et élimine les meubles, les habits, etc. ET nettoie l'appartement (mandat global).				
147	Tous les deux	Mandat global et facturation commune	8.0 %	3.7 %	7.7 %	4.3 %
148	Tous les deux	L'élimination des déchets/le débarras et le nettoyage sont facturés séparément, voir mots-clés correspondants	8.0 %	diff.	7.7 %	diff.
149	Tous les deux	uniquement le chargement à partir du lieu de collecte des objets encombrants et le transport au site d'incinération des déchets	8.0 %	4.4 %	7.7 %	4.3 %
150	Tous les deux	Ergothérapie et animation				
151	Tous les deux	Sur prescription médicale	Exclu-e-s	-	Exclu-e-s	-

N°	Filtre	Prestation	Depuis le 01.01.2015		Dès le 01.01.2018	
			Impôt sur la prestation	TaF	Impôt sur la prestation	TaF
152	Tous les deux	Participants externes (appartements pour personnes âgées et autres) aux offres d'animation de l'institution	8.0 %	6.1 %	7.7 %	5.9 %
153	Tous les deux	Vente de marchandises	8.0 %	2.1 %	7.7 %	2.0 %
154	Tous les deux	Vente de produits de propre fabrication	8.0 %	3.7 %	7.7 %	3.5 %
155	CIIS	Maisons d'éducation, voir «Foyers pour enfants»				
156	Tous les deux	Excursions				
157	Tous les deux	Avec des véhicules propres, repas inclus	8.0 %	2.1 %	7.7 %	2.0 %
158	Tous les deux	Sans véhicules propres	8.0 %	0.6 %	7.7 %	0.6 %
159	LAMal	Vacances, voir aussi <i>Séjours de courte durée</i>				
160	LAMal	La maison de retraite/l'EMS offre des places de vacances aux personnes âgées.				
161	Tous les deux	Hébergement, petit-déjeuner inclus	3.8 %	2.1 %	3.7 %	2.0 %
162	Tous les deux	Restauration et boissons	8.0 %	5.2 %	7.7 %	5.1 %
163	LAMal	La maison de retraite/l'EMS organise des vacances en externe pour les résident-e-s, les locataires en résidence avec service, etc. Les prestations habituelles sont facturées aux participants (y compris, par exemple, les soins fournis par les collaborateurs de l'institution pendant les vacances) ainsi que les frais de transport, des repas, d'hébergement à l'hôtel, pour les excursions, etc. Les recettes provenant de prestations supplémentaires pour le séjour de vacances sont imposables, peu importe qu'il s'agisse de résident-e-s, de locataires, etc.	8.0 %	2.1 %	7.7 %	2.0 %
164	Tous les deux	Centre de fitness, avec ou sans instruction, les appareils sont décisifs	8.0 %	4.4 %	7.7 %	4.3 %
165	Tous les deux	Marchés aux puces, voir «Brocantes»				
166	Tous les deux	Photocopies et télécopies				
167	Tous les deux	Avec service	8.0 %	3.7 %	7.7 %	4.3 %
168	Tous les deux	En self-service	8.0 %	0.6 %	7.7 %	0.6 %
169	Tous les deux	Faire des photocopies, plier les feuilles à la main et les insérer dans des enveloppes	8.0 %	6.1 %	7.7 %	5.9 %
170	Tous les deux	Prestations tierces				
171	Tous les deux	Frappées de l'impôt, achetées en nom propre par l'institution et facturées séparément sans supplément, elles sont comptabilisées via le compte des pertes et profits . Voir également <i>Dépenses en espèces</i> et <i>Marchandises</i> .	8.0 %	0.1 %	7.7 %	0.1 %
172	Tous les deux	Coiffure	8.0 %	6.1 %	7.7 %	5.9 %
173	CIIS	Services d'éducation précoce, prestation ambulatoire	Exclu-e-s	-	Exclu-e-s	-
174	Tous les deux	Visites guidées dans l'entreprise avec contre-prestation	8.0 %	6.7 %	7.7 %	6.5 %
175	Tous les deux	Podologie, sans prescription médicale	8.0 %	5.2 %	7.7 %	5.1 %
176	Tous les deux	AG Utilisation de l'abonnement général avec contre-prestation	8.0 %	4.4 %	7.7 %	4.3 %
177	Tous les deux	Travaux de jardinage, recettes de	8.0 %	4.4 %	7.7 %	4.3 %
178	Tous les deux	Jardinage				
179	Tous les deux	Planter des fleurs dans des bacs mobiles (acheter de la terre et des plantes et planter celles-ci dans des bacs), même si effectué par l'hôtellerie pour le résident ou locataire, voir «Fleurs»				
180	Tous les deux	Planter des fleurs dans des bacs fixés au bâtiment, voir «Fleurs»				
181	Tous les deux	Produits réalisés dans l'institution	Exclu-e-s	-	Exclu-e-s	-
182	Tous les deux	Chiffre d'affaires provenant des achats	2.5 %	0.6 %	2.5 %	0.6 %
183	Tous les deux	Contributions des communes, voir «Contributions Communes»				
184	Tous les deux	Boissons				
185	Tous les deux	Distributeurs de boissons et de snacks, en cas de paiement au distributeur	2.5 %	0.6 %	2.5 %	0.6 %
186	Tous les deux	Vente de boissons dans les chambres des résident-e-s, voir «Marchandises»				
187	Tous les deux	Vente de boissons dans la salle à manger	8.0 %	5.2 %	7.7 %	5.1 %
188	Tous les deux	Conversations, facturation séparée, sans prescription médicale	8.0 %	6.7 %	7.7 %	6.5 %

N°	Filtre	Prestation	Depuis le 01.01.2015		Dès le 01.01.2018	
			Impôt sur la prestation	TaF	Impôt sur la prestation	TaF
189	CIIS	Gravures dans des institutions pour personnes en situation de handicap, etc.				
190	CIIS	Sans matériel (le client met à disposition le matériel, p.ex. plaque pour boîte au lettres)	8.0 %	5.2 %	7.7 %	5.1 %
191	CIIS	Avec matériel (le matériel gravé est vendu au client)	8.0 %	2.9 %	7.7 %	2.8 %
192	Tous les deux	Gymnastique, voir «Gymnastique»				
193	Tous les deux	Piscine couverte, voir «Bains»				
194	Tous les deux	Marchandises, voir aussi «Recettes kiosque»				
195	Tous les deux	Sont considérées comme <i>marchandises</i> au sens de la TVA, les objets revendus avec un supplément Voir également <i>Dépenses en espèces</i> et <i>Prestations tierces</i> .				
196	Tous les deux	Objets imposables au taux normal: p. ex. cadeaux et souvenirs	8.0 %	2.1 %	7.7 %	2.0 %
197	Tous les deux	Objets imposables au taux réduit comme par exemple les légumes, les aliments, les boissons sans alcool, les journaux, les magazines, les livres, les médicaments, etc.	2.5 %	0.6 %	2.5 %	0.6 %
198	Tous les deux	Alcool, médical	8.0 %	2.1 %	7.7 %	2.0 %
199	Tous les deux	Cartes postales	8.0 %	2.1 %	7.7 %	2.0 %
200	Tous les deux	Engrais	8.0 %	0.1 %	2.5 %	0.1 %
201	Tous les deux	Aliments pour animaux	8.0 %	0.1 %	7.7 %	0.1 %
202	Tous les deux	Objets d'usage courant (même TaF que la prestation fournie avec l'objet d'usage -> Appareil de cuisine TaF 5.1%)	8.0 %	diff.	7.7 %	diff.
203	Tous les deux	Location d'aides à la marche, de fauteuils roulants, d'aides au bain et d'autres articles sanitaires (couche de protection du lit, etc.) en dehors de l'institution (la facturation pour l'utilisation au sein de l'institution est interdite !)	8.0 %	2.9 %	7.7 %	2.8 %
204	Tous les deux	Location téléviseur, radio	8.0 %	2.9 %	7.7 %	2.8 %
205	Tous les deux	Mazout. Une institution fait des achats pour elle-même et pour une voisine, et facture à la voisine le montant de ses achats avec un supplément.	8.0 %	0.6 %	7.7 %	0.6 %
206	Tous les deux	Mazout. Une institution fait des achats <u>frappés de l'impôt</u> pour elle-même et pour une voisine, et facture à la voisine le montant de ses achats sans supplément.	8.0 %	0.1 %	7.7 %	0.1 %
207	Tous les deux	Humus, terre	8.0 %	2.1 %	7.7 %	2.0 %
208	Tous les deux	Vêtements de résident-e-s laissés à l'institution pour la revente à d'autres résident-e-s, au personnel et à des tiers (triés, lavés et repassés par l'institution)	8.0 %	4.4 %	7.7 %	4.3 %
209	LAMal	LIMA, revente à l'organisation de soins à domicile sans supplément, si les achats sont frappés de l'impôt (TVA payée au fournisseur)	8.0 %	0.1 %	7.7 %	0.1 %
210	Tous les deux	Articles pour fumeurs	8.0 %	1.3 %	7.7 %	1.2 %
211	Tous les deux	Spiritueux	8.0 %	1.3 %	7.7 %	1.2 %
212	Tous les deux	Électricité (courant): Une institution achète de l'électricité <u>frappée de l'impôt</u> et la facture à un tiers sans supplément. (La règle 70/30 peut être appliquée pour les locataires et l'électricité peut donc être facturée comme prestation exclue).	8.0 %	0.1 %	7.7 %	0.1 %
213	les deux	Electricité (courant). Un home achète l'électricité et la facture avec un supplément à des tiers.	8.0 %	2.8 %	7.7 %	2.8 %
214	Tous les deux	Teinture de valériane				

N°	Filtre	Prestation	Depuis le 01.01.2015		Dès le 01.01.2018		
			Impôt sur la prestation	TaF	Impôt sur la prestation	TaF	
215	LAMal	En cas d'utilisation dans l'institution par le personnel soignant en relation avec des mesures de clarification et de conseil, d'examen et de traitement ou de soins de base Dans tous les autres cas (utilisation par le résident, vente à des tiers, etc.) Seringues Omnifix Luer Lock sans latex, seringues Sanor LL jetables ou aiguilles, aiguilles Terumo Luer, tampons ronds Mediset, bandelettes de test Combur 9, alcool médical, lavements, ethanolum, pommade au zinc, seringues Luer avec des aiguilles, solution de rinçage o Best Plast, tube intestinal, Benzinum Medicinale, Vaseline Rein, gouttes Rescue, matériel de pansement, etc.	Exclu-e-s	-	Exclu-e-s	-	
216	LAMal		2.5 %	0.6 %	2.5 %	0.6 %	
217	Tous les deux						
218	LAMal		Exclu-e-s	-	Exclu-e-s	-	
219	LAMal		8.0 %	2.1 %	7.7 %	2.0 %	
220	Tous les deux		Vente de produits au personnel et à des tiers au prix d'achat, ce qui signifie que le prix demandé est exactement celui payé par l'institution à son fournisseur, en cas d'achats frappés de l'impôt	8.0 % / 2.5 %	0.1 %	7.7 % / 2.5 %	0.1 %
221	Tous les deux		Vin	8.0 %	1.3 %	7.7 %	1.2 %
222	Tous les deux		Timbres de valeur, si facturées sans supplément	Exclu-e-s	-	Exclu-e-s	-
223	Tous les deux		Activité de conciergerie pour l'entretien de la propriété (prestation propre)	Exclu-e-s	-	Exclu-e-s	-
224	Tous les deux		Économie domestique Prestations de confort ou facturation séparée Faire les lits, en cas de facturation séparée Prestations d'économie domestique dans le cadre desquelles l'infrastructure (machine à laver, aspirateur, balais, chiffons, etc.) du client sont utilisés. Prestations d'économie domestique pour résidence avec service, en cas de facturation séparée Nettoyage final en cas de départ/décès des résident-e-s possédant un contrat d'hôtellerie Lavage et raccommodage du linge en cas de facturation séparée, s'applique également pour les prestations au personnel et à des tiers Nettoyage périodique des chambres, en cas de facturation séparée Organisations de soins médicaux et d'aide à domicile (Spitex) Prestations d'économie domestique fournies en relation avec les prestations de soins médicaux et d'aide à domicile et nécessaires.				
225	Tous les deux	8.0 %		6.7 %	7.7 %	5.9 %	
226	Tous les deux	8.0 %		6.7 %	7.7 %	5.9 %	
227	LAMal	8.0 %		6.7 %	7.7 %	5.9 %	
228	LAMal	8.0 %		6.7 %	7.7 %	5.9 %	
229	Tous les deux	Exclu-e-s		-	Exclu-e-s	-	
230	Tous les deux	8.0 %		5.2 %	7.7 %	5.1 %	
231	Tous les deux	8.0 %		6.1 %	7.7 %	5.9 %	
232	LAMal						
233	LAMal	Exclu-e-s		-	Exclu-e-s	-	
234	Tous les deux	API, voir «Allocation pour impotent»					
235	CIIS	Foyers pour enfants et jeunes Taxe journalière divisée en taxe de base et en taxe de restauration Taxes journalières Dans la mesure où seuls certains repas sont facturés (cas AI également))	Exclu-e-s	-	Exclu-e-s	-	
236	CIIS		Exclu-e-s	-	Exclu-e-s	-	
237	CIIS		8.0 %	5.2 %	7.7 %	5.1 %	
238	CIIS						
239	CIIS	Institutions de prévoyance et d'aide sociale de l'exécution des sanctions pénales Taxe journalière divisée en taxe de base et en taxe de restauration Taxes journalières Dans la mesure où seuls certains repas sont facturés (cas AI également))	Ne constitue pas une contre-prestation	-	Ne constitue pas une contre-prestation	-	
240	CIIS		Ne constitue pas une contre-prestation	-	Ne constitue pas une contre-prestation	-	
241	CIIS		8.0 %	5.2 %	7.7 %	5.1 %	
242	CIIS						
243	LAMal	Supplément pour le chauffage	Exclu-e-s	-	Exclu-e-s	-	

N°	Filtre	Prestation	Depuis le 01.01.2015		Dès le 01.01.2018	
			Impôt sur la prestation	TaF	Impôt sur la prestation	TaF
244	CIIS	Allocation pour impotent	Ne constitue pas une contre-prestation	-	Ne constitue pas une contre-prestation	-
245	CIIS	Broyer du bois pour des tiers, recettes	8.0 %	4.4 %	7.7 %	4.3 %
246	Tous les deux	Honoraires provenant d'activité de conférenciers	Exclu-e-s	-	Exclu-e-s	-
247	Tous les deux	Hôtellerie, nuitée avec petit-déjeuner	3.8 %	2.1 %	3.7 %	2.0 %
248	Tous les deux	Protecteurs de hanches, culottes protège-hanches, culottes antichute	8.0 %	2.1 %	7.7 %	2.0 %
249	Tous les deux	Humus/terre, voir «Marchandises»				
250	Tous les deux	Articles d'hygiène comme le gel de couche, la mousse à raser, le déodorant	8.0 %	2.1 %	7.7 %	2.0 %
251	LAMal	Contribution à l'infrastructure (p. ex. dans les cantons BE et SO)	Subvention	-	Subvention	-
252	Tous les deux	Utilisation de l'infrastructure				
253	Tous les deux	Exemple: Un montant mensuel est déduit du salaire du personnel d'encadrement dans la résidence, pour l'utilisation de l'infrastructure des unités d'habitation (machine à café, réfrigérateur, etc.). Il s'agit d'un dédommagement concernant exclusivement l'infrastructure, pas pour les repas et les boissons).	8.0 %	5.2 %	7.7 %	5.1 %
254	CIIS	Utilisation de l'infrastructure par des personnes externes (p. ex. thérapeutes externes utilisant l'infrastructure pour la thérapie équestre)	8.0 %	5.2 %	7.7 %	5.1 %
255	Tous les deux	Recettes d'annonces, voir «Dons»				
256	CIIS	Formation intégrative, prestation ambulatoire	Exclu-e-s	-	Exclu-e-s	-
257	Tous les deux	Internet Frais de raccordement et mensuels dans la chambre du résident	Exclu-e-s	-	Exclu-e-s	-
258	Tous les deux	Utilisation d'ordinateurs et d'Internet dans des salles accessibles à tous	8.0 %	5.2 %	7.7 %	5.1 %
259	Tous les deux	Frais de W-LAN dans la chambre du résident	8.0 %	5.2 %	7.7 %	5.1 %
260	Tous les deux	Cantines				
261	Tous les deux	Prestations imposables au taux normal		-	7.7 %	5.1 %
262	Tous les deux	Prestations imposables au taux réduit.		-	2.5 %	0.6 %
263	Tous les deux	Contribution cantonale, voir «Contributions canton de domicile»				
264	Tous les deux	Intérêts sur le capital	Exclu-e-s	-	Exclu-e-s	-
265	CIIS	Foyers pour enfants, maisons d'éducation				
266	CIIS	L'encadrement et l'éducation d'enfants et de jeunes (jusqu'à 18 ans), y compris leur logement dans les foyers pour enfants, maisons d'éducation, etc. sont exclus du champ de l'impôt. Cela est valable également pour l'encadrement d'enfants et de jeunes, y compris leur nourriture dans les foyers de jours ou les garderies.	Exclu-e-s	-	Exclu-e-s	-
267	CIIS	Crèches (forfaits journaliers, restauration comprise)	Exclu-e-s	-	Exclu-e-s	-
268	CIIS	Crèche, forfait journalier, repas compris	Exclu-e-s	-	Exclu-e-s	-
269	Tous les deux	Recettes de kiosque, séparé du restaurant/de la cafétéria, voir «Marchandises»				
270	Tous les deux	Si la maison de retraite/l'EMS dispose d'un kiosque à proprement parler pour elle seule, toutes les ventes issues de celui-ci peuvent être décomptées à 0,6%	div.	0.6 %	div.	0.6 %
271	Tous les deux	Collectes	Ne constitue pas une contre-prestation	-	Ne constitue pas une contre-prestation	-
272	Tous les deux	Compost	2.5 %	0.1 %	2.5 %	0.1 %
273	Tous les deux	Commissions, voir «Dépenses en espèces»				
274	Tous les deux	Entraînement physique avec des instructions, comme par exemple Aqua-Fit, Aerobic, Pilates, Zumba, Yoga	8.0 %	6.1 %	7.7 %	5.9 %
275	CIIS	Contributions aux mesures professionnelles	8.0 %	5.2 %	7.7 %	5.1 %
276	Tous les deux	Couvert et logis pour le personnel, s'il n'y a pas de facturation séparée				
277	Tous les deux	Part aux frais au max. 30 % de la contre-prestation globale	Exclu-e-s	-	Exclu-e-s	-

N°	Filtre	Prestation	Depuis le 01.01.2015		Dès le 01.01.2018	
			Impôt sur la prestation	TaF	Impôt sur la prestation	TaF
278	Tous les deux	Part aux frais de plus de 30 % de la contre-prestation globale	8.0 %	5.2 %	7.7 %	5.1 %
279	Tous les deux	Cuisine pour les visiteurs et les tiers	8.0 %	5.2 %	7.7 %	5.1 %
280	Tous les deux	Prestations de cuisine (nettoyage de la vaisselle de tiers)	8.0 %	5.2 %	7.7 %	5.1 %
281	CIIS	Entretien du bétail par des tiers dans une ferme agricole	2.5 %	1.3 %	2.5 %	1.2 %
282	Tous les deux	Manifestations culturelles				
283	Tous les deux	Recettes de la vente de billets en cas de perception séparée	Exclu-e-s	-	Exclu-e-s	-
284	Tous les deux	Prestations de gastronomie pendant les manifestations culturelles, en cas de perception séparée	8.0 %	5.2 %	7.7 %	5.1 %
285	Tous les deux	Vente de billets, repas et boissons compris (en cas de facturation forfaitaire): part des repas et boissons au max. 30 % de la contre-prestation globale	Exclu-e-s	-	Exclu-e-s	-
286	Tous les deux	Vente de billets, repas et boissons compris (en cas de facturation forfaitaire): part des repas et boissons supérieure à 30 % de la contre-prestation globale	8.0 %	5.2 %	7.7 %	5.1 %
287	Tous les deux	Commerce d'œuvres d'art au nom de tiers (vente de tableaux, etc.)	8.0 %	6.1 %	7.7 %	5.9 %
288	Tous les deux	Taxe de séjour (doit figurer séparément sur la facture)	Ne constitue pas une contre-prestation	-	Ne constitue pas une contre-prestation	-
289	Tous les deux	Séjours de courte durée				
290	Tous les deux	Pour soulager les proches soignants, essai de résidence, en cas de détérioration passagère de l'état de santé (chute, séjour hospitalier)	Exclu-e-s	-	Exclu-e-s	-
291	Tous les deux	Pour les vacances				
292	Tous les deux	Hébergement, petit-déjeuner inclus	3.8 %	2.1 %	3.7 %	2.0 %
293	Tous les deux	Restauration et boissons	8.0 %	5.2 %	7.7 %	5.1 %
294	Tous les deux	Laboratoire	Exclu-e-s	-	Exclu-e-s	-
295	CIIS	Contributions aux camps, domaine CIIS				
296	CIIS	Pour les jeunes handicapés (jusqu'à l'âge de 18 ans)	Exclu-e-s		Exclu-e-s	
297	CIIS	Pour les résident-e-s ou personnes handicapées dans des foyers de jour	Exclu-e-s		Exclu-e-s	
298	CIIS	Pour les autres participants aux camps	8.0 %	5.2 %	7.7 %	5.1 %
299	Tous les deux	Campagne ***				
300	Tous les deux	Vente	Exclu-e-s	-	Exclu-e-s	-
301	Tous les deux	Location resp. frais d'utilisation pour l'installation de supports d'affichage (permanents)	8.0 %	5.2 %	7.7 %	5.1 %
302	Tous les deux	Frais d'utilisation de lignes électriques (inscription au registre foncier requise)	Exclu-e-s	0.0 %	Exclu-e-s	0.0 %
303	CIIS	Agriculture				
304	CIIS	Produits réalisés dans l'institution	Exclu-e-s	-	Exclu-e-s	-
305	CIIS	Chiffre d'affaires provenant des achats	2.5 %	0.6 %	2.5 %	0.6 %
306	Tous les deux	Aliments destinés uniquement à la livraison, c'est-à-dire commerce d'aliments qui n'ont pas été «traités», par exemple par un cuisin	2.5 %	0.6 %	2.5 %	0.6 %
307	Tous les deux	Dépouilles mortelles				
308	Tous les deux	Préparation (= mise en bière)	8.0 %	5.2 %	7.7 %	5.1 %
309	Tous les deux	Bougie de commémoration dans la synagogue	8.0 %	2.1 %	7.7 %	2.0 %
310	Tous les deux	Ouverture de la fosse, refacturation avec supplément	8.0 %	4.4 %	7.7 %	4.3 %
311	Tous les deux	Derniers soins et transport du corps du pensionnaire décédé par le personnel de l'institution	Exclu-e-s	-	Exclu-e-s	-
312	LAMal	Derniers soins et transport du corps du locataire décédé par le personnel de l'institution	8.0 %	6.1 %	7.7 %	5.9 %
313	Tous les deux	Toilette mortuaire/linceul	8.0 %	2.1 %	7.7 %	2.0 %
314	Tous les deux	Forfaits pour la toilette mortuaire, transport et habits/linceul, etc. y c. livraison du cercueil	8.0 %	3.7 %	7.7 %	3.5 %
315	Tous les deux	Forfaits pour la toilette mortuaire, transport et habits/linceul, etc., livraison du cercueil non comprise	8.0 %	5.2 %	7.7 %	5.1 %
316	Tous les deux	Accompagnement religieux	8.0 %	6.1 %	7.7 %	5.9 %
317	Tous les deux	Vente de cercueils, supplément pour la préparation	8.0 %	2.1 %	7.7 %	2.0 %

N°	Filtre	Prestation	Depuis le 01.01.2015		Dès le 01.01.2018	
			Impôt sur la prestation	TaF	Impôt sur la prestation	TaF
318	Tous les deux	Salle de recueillement, salle de conservation, morgue	Exclu-e-s	-	Exclu-e-s	-
319	Tous les deux	Transport	8.0 %	4.4 %	7.7 %	4.3 %
320	CIIS	Travaux rémunérés				
321	CIIS	Construction	8.0 %	6.7 %	7.7 %	6.5 %
322	CIIS	Le matériel est apporté par le mandant qui vient le rechercher après le traitement, voir également «Travaux d'emballage»	8.0 %	6.1 %	7.7 %	5.9 %
323	CIIS	Travaux d'emballage	8.0 %	5.2 %	7.7 %	5.1 %
324	Tous les deux	Repas pour les résident-e-s				
325	Tous les deux	Si compris dans la taxe d'hôtellerie/le contrat de bail	Exclu-e-s	-	Exclu-e-s	-
326	Tous les deux	En cas de facturation séparée	8.0 %	5.2 %	7.7 %	5.1 %
327	Tous les deux	Livraison de repas, voir aussi «Service traiteur»				
328	Tous les deux	Livraison et facturation à une autre institution, lorsque son cuisinier est en vacances	2.5 %	0.1 %	2.5 %	0.1 %
329	Tous les deux	Livraison et facturation à l'organisation de distribution ou à l'école.	2.5 %	0.1 %	2.5 %	0.1 %
330	Tous les deux	Livraison directe aux personnes âgées, aux personnes handicapées et aux malades - facturation aux personnes âgées	Exclu-e-s	-	Exclu-e-s	-
331	Tous les deux	Livraison directe aux personnes âgées, aux personnes handicapées et aux malades - facturation à l'organisation de distribution	2.5 %	0.1 %	2.5 %	0.1 %
332	Tous les deux	Frais de rappel	Comme la prestation principale		Comme la prestation principale	
333	Tous les deux	Thérapie par la peinture	8.0 %	6.7 %	7.7 %	5.9 %
334	Tous les deux	Marché				
335	Tous les deux	Location de stands de marché	8.0 %	3.7 %	7.7 %	3.5 %
336	Tous les deux	Location de places de stands (le locataire apporte son propre stand)	8.0 %	5.2 %	7.7 %	5.1 %
337	Tous les deux	Massages des résident-e-s, du personnel ou de tiers sans prescription médicale	8.0 %	6.1 %	7.7 %	5.9 %
338	CIIS	Ateliers mécaniques dans des institutions pour personnes en situation de handicap, matériel mis à disposition par le client				
339	CIIS	Tournage et découpage	8.0 %	3.7 %	7.7 %	3.5 %
340	CIIS	Ponçage	8.0 %	4.4 %	7.7 %	4.3 %
341	CIIS	Soudage	8.0 %	3.7 %	7.7 %	3.5 %
342	CIIS	Ateliers mécaniques dans des institutions pour personnes en situation de handicap, matériel mis à disposition par le client				
343	CIIS	Tournage et découpage	8.0 %	5.2 %	7.7 %	5.1 %
344	CIIS	Ponçage	8.0 %	4.4 %	7.7 %	4.3 %
345	CIIS	Soudage	8.0 %	3.7 %	7.7 %	3.5 %
346	LAMal	Médicaments				
347	LAMal	Préparation de blisters par la pharmacie, en cas de refacturation séparée aux résident-e-s	8.0 %	5.2 %	7.7 %	5.1 %
348	LAMal	L'institution facture à la pharmacie la gestion du stock de médicaments, la communication des ordonnances avec les données des résident-e-s et la signature du médecin, la commande et le contrôle des médicaments. La pharmacie facture les médicaments directement aux résident-e-s.	8.0 %	6.1 %	7.7 %	5.9 %
349	LAMal	Livraisons à des tiers (commerce, p. ex. vente au personnel ou à une autre institution)	2.5 %	0.6 %	2.5 %	0.6 %
350	LAMal	Vente aux résident-e-s, pour l'utilisation dans l'institution	Exclu-e-s	-	Exclu-e-s	-
351	LAMal	Ventes en relation avec les prestations de soins à domicile, lorsque es médicaments sont administrés par le personnel des soins à domicile.	Exclu-e-s	-	Exclu-e-s	-
352	LAMal	Prestations médicales et de soins	Exclu-e-s	-	Exclu-e-s	-
353	CIIS	Mesures médico-thérapeutiques, contributions (CIIS)	Exclu-e-s	-	Exclu-e-s	-
354	Tous les deux	Cartes multiconcours				
355	Tous les deux	Ventes de cartes multiconcours des transports publics sans supplément	Compte de passage	-	Compte de passage	-
356	Tous les deux	Commission du point de vente	8.0 %	6.1 %	7.7 %	5.9 %

N°	Filtre	Prestation	Depuis le 01.01.2015		Dès le 01.01.2018	
			Impôt sur la prestation	TaF	Impôt sur la prestation	TaF
357	Tous les deux	Revenus locatifs				
358	LAMal	Appartements pour personnes âgées (résidence pour personnes âgées)	Exclu-e-s	-	Exclu-e-s	-
359	Tous les deux	L'institution rejoint un groupement thermique et loue sa chaufferie au groupement thermique, pour l'utilisation exclusive par celui-ci	Exclu-e-s	-	Exclu-e-s	-
360	Tous les deux	Place de stockage (p. ex. pour le mobilier des résident-e-s), stockage	8.0 %	5.2 %	7.7 %	4.3 %
361	Tous les deux	Droit d'utilisation d'une place de stockage (infrastructure comprise)	8.0 %	5.2 %	7.7 %	5.1 %
362	Tous les deux	Location de l'autobus de l'institution sans chauffeur	8.0 %	2.9 %	7.7 %	2.8 %
363	Tous les deux	Places de parking				
364	Tous les deux	Avec hébergement du personnel, contrat de bail de logement ou de bail commercial	Exclu-e-s	-	Exclu-e-s	-
365	Tous les deux	Sans hébergement du personnel, contrat de bail de logement ou de bail commercial: à l'air libre ou sous des	8.0 %	5.2 %	7.7 %	5.1 %
366	Tous les deux	Sans hébergement du personnel, contrat de bail de logement ou de bail commercial: dans et sur des bâtiments Les places de parking à l'air libre ou dans un parking couvert sont dites «sur le bâtiment»	8.0 %	3.7 %	7.7 %	3.5 %
367	Tous les deux	Amendes de stationnement (si la taxe de stationnement n'est pas exigée a posteriori)	Ne constitue pas une contre-prestation	-	Ne constitue pas une contre-prestation	-
368	CIIS	Box pour chevaux sur une ferme agricole (location uniquement)	Exclu-e-s	-	Exclu-e-s	-
369	CIIS	Box pour chevaux dans exploitation agricole (pension pour chevaux)	8.0 %	4.4 %	7.7 %	4.3 %
370	Tous les deux	Mobilier pour chevaux pour l'utilisation dans l'institution	Exclu-e-s	-	Exclu-e-s	-
371	Tous les deux	Locaux meublés ou non, avec ou sans équipements (p. ex. appareils de podologie)	Exclu-e-s	-	Exclu-e-s	-
372	Tous les deux	Locaux meublés ou non, avec des prestations de restauration , si un montant forfaitaire est exigé pour la restauration et l'hébergement.	8.0 %	5.2 %	7.7 %	5.1 %
373	Tous les deux	LiMA (moyens et appareils), voir "Matériel de soins et LiMA"				
374	Tous les deux	Cotisations d'affiliation dans une association				
375	Tous les deux	Cotisations de membres actifs, avec une contre-prestation exclusivement pour les membres	Exclu-e-s	-	Exclu-e-s	-
376	Tous les deux	Cotisations de membres passifs ou actifs, sans que les membres reçoivent une contre-prestation que ne reçoivent pas les non-membres.	Ne constitue pas une contre-prestation	-	Ne constitue pas une contre-prestation	-
377	CIIS	Montages dans des ateliers d'institutions pour personnes en situation de handicap, etc.	8.0 %	6.1 %	7.7 %	5.9 %
378	Tous les deux	Travaux de couture, voir «Linge»				
379	Tous les deux	Droit de construction rapprochée				
380	Tous les deux	Avec une inscription au registre foncier = droit réel	Exclu-e-s	-	Exclu-e-s	-
381	Tous les deux	Sans inscription au registre foncier	8.0 %	5.2 %	7.7 %	5.1 %
382	Tous les deux	Étiquetage du linge, voir «Linge»				
383	Tous les deux	Plaquettes nominatives pour la sonnette et la boîte aux lettres, pour les appartements pour personnes âgées aussi, même en cas d	Exclu-e-s	-	Exclu-e-s	-
384	LAMal	Coûts annexes de résidence avec service (eau, chauffage, eaux usées), même en cas de facturation séparée	Exclu-e-s	-	Exclu-e-s	-
385	Tous les deux	Etablir une comptabilité des frais accessoires pour l'immeuble d'un tiers (frais de gestion)	8.0 %	6.1 %	7.7 %	5.9 %
386	Tous les deux	Prestations annexes contenues dans la taxe	Exclu-e-s	-	Exclu-e-s	-
387	LAMal	Service d'appel d'urgence ou de garde 24h /24, pour les appartements avec service, même en cas de facturation séparée	8.0 %	6.1 %	7.7 %	5.9 %
388	LAMal	Voir également «Téléalarme»				
389	Tous les deux	Cantine ouverte au public	8.0 %	5.2 %	7.7 %	5.1 %
390	CIIS	Services pédagogique-thérapeutiques, prestation ambulatoire	Exclu-e-s	-	Exclu-e-s	-

N°	Filtre	Prestation	Depuis le 01.01.2015		Dès le 01.01.2018	
			Impôt sur la prestation	TaF	Impôt sur la prestation	TaF
391	Tous les deux	Amendes de stationnement (s'il n'y a pas de recouvrement de la taxe de stationnement)	Ne constitue pas une contre-prestation	-	Ne constitue pas une contre-prestation	-
392	Tous les deux	Service traiteur, voir aussi «Livraison de repas»				
393	Tous les deux	Livraison avec prestation de service	8.0 %	5.2 %	7.7 %	5.1 %
394	Tous les deux	Livraison de nourriture/de menus préparés, sans prestation de service	2.5 %	0.1 %	2.5 %	0.1 %
395	Tous les deux	Livraison d'alcool, sans prestation de service, achats frappés de l'impôt	8.0 %	1.3 %	7.7 %	1.2 %
396	Tous les deux	Livraison d'alcool, sans prestation de service, achats non frappés de l'impôt	8.0 %	6.7 %	7.7 %	6.5 %
397	Tous les deux	Parrainage d'animaux de l'institution	Nicht-Entgelt	-	Nicht-Entgelt	-
398	Tous les deux	Pédicure, voit «Podologie»				
399	Tous les deux	Taxe d'hôtellerie	Exclu-e-s	-	Exclu-e-s	-
400	Tous les deux	Personnel				
401	Tous les deux	Prêt de personnel par des organismes à but lucratif	8.0 %	6.7 %	7.7 %	6.5 %
402	Tous les deux	Prêt de personnel dans le cadre d'un réseau de formation, le personnel prêté est exclusivement compétent pour l'accompagnement des apprenants	Exclu-e-s	-	Exclu-e-s	-
403	Tous les deux	Prêt de personnel par des organismes à but non lucratif: Est exempte de l'impôt la mise à disposition de personnel par des organismes religieux ou philanthropiques à but non lucratif à des fins de traitement des malades, d'assistance et de sécurité sociales, d'encadrement d'enfants et de jeunes, d'éducation et de formation ainsi que dans des buts caritatifs, ecclésiastiques et d'utilité publique.	Exclu-e-s	-	Exclu-e-s	-
404	Tous les deux	Plusieurs institutions d'utilité publique emploient ensemble un concierge. Les charges de personnel sont supportées ensemble par les institutions. L'institution responsable établit facture aux autres institutions. Même si seules les charges de personnel brutes, c'est à dire sans supplément, sont facturées.	8.0 %	6.7 %	7.7 %	6.5 %
405	Tous les deux	Le directeur d'une institution d'utilité publique (A) dirige sur mandat une autre institution d'utilité publique (B).				
406	Tous les deux	L'infrastructure de l'institution A (secrétariat, PC, téléphone, etc.) est utilisée pour l'exécution du mandat.	8.0 %	6.1 %	7.7 %	5.9 %
407	Tous les deux	L'infrastructure de l'institution B (secrétariat, PC, téléphone, etc.) est utilisée pour l'exécution du mandat.	8.0 %	6.7 %	7.7 %	6.5 %
408	Tous les deux	Un montant mensuel est déduit du salaire du personnel d'encadrement dans la résidence, pour l'utilisation de l'infrastructure des unités d'habitation (machine à café, réfrigérateur, etc.). Il s'agit d'un dédommagement concernant exclusivement l'infrastructure, pas pour les repas et les boissons).	8.0 %	5.2 %	7.7 %	5.1 %
409	Tous les deux	Salaire des apprenants qui suivent une partie de leur formation dans une autre entreprise	Exclu-e-s	-	Exclu-e-s	-
410	Tous les deux	Une personne privée emploie un/une agent-e de nettoyage. Une institution d'utilité publique s'occupe du décompte des assurances sociales et facture à la personne privée le salaire et les cotisations sociales de l'employeur, sans supplément, c'est à dire exactement le montant indiqué dans la comptabilité des salaires.				
411	Tous les deux	L'agent-e de nettoyage n'a pas de contrat de travail avec l'institution d'utilité publique, mais uniquement avec la personne privée (contrat écrit ou oral)..	Compte de passage	-	Compte de passage	-
412	Tous les deux	L'agent-e de nettoyage a également un contrat de travail avec l'institution d'utilité publique. Le nettoyage de la maison est donc un mandat conclu entre l'institution et la personne privée.				
413	Tous les deux	L'institution met l'infrastructure à disposition (matériel, appareils, machines de nettoyage et détergents)	8.0 %	6.1 %	7.7 %	5.9 %
414	Tous les deux	L'agent-e de nettoyage utilise l'infrastructure de la personne privée	8.0 %	6.7 %	7.7 %	6.5 %
415	Tous les deux	Hébergement, permanent	Exclu-e-s	-	Exclu-e-s	-

N°	Filtre	Prestation	Depuis le 01.01.2015		Dès le 01.01.2018	
			Impôt sur la prestation	TaF	Impôt sur la prestation	TaF
416	Tous les deux	Hébergement, quelques nuits, exemple: une collaboratrice de l'équipe de garde passe de temps en temps une nuit dans le foyer résidentiel, et un montant est déduit de son salaire.	3.8 %	2.1 %	3.7 %	2.0 %
417	Tous les deux	Forfaits journaliers pour l'hébergement et la restauration dans les crèches	Exclu-e-s	-	Exclu-e-s	-
418	Tous les deux	Restauration	8.0 %	5.2 %	7.7 %	5.1 %
419	Tous les deux	La restauration gratuite (non agogique) est considérée comme une rémunération en nature et doit être déclarée	8.0 %	5.2 %	7.7 %	5.1 %
420	Tous les deux	Restauration agogique (le collaborateur mange avec le client pendant son temps de travail), lorsque le collaborateur n'a rien à payer	N'est pas une rémunération	-	N'est pas une rémunération	-
421	Tous les deux	Restauration agogique (le collaborateur mange avec le client pendant son temps de travail), lorsque le collaborateur doit payer	8.0 %	5.2 %	7.7 %	5.1 %
422	Tous les deux	Activité au sein du comité / conseil de fondation / conseil d'administration. Selon art. 18, al. 2, let j LTVA, les indemnités versées pour une activité exercée à titre salarié au sein d'organes tels qu'un conseil d'administration, conseil de fondation ou comité ne sont pas soumises à la TVA. Attention : les honoraires sont soumis à l'AVS.	Ne constitue pas une contre-prestation	-	Ne constitue pas une contre-prestation	-
423	Tous les deux	Activité au sein du comité / conseil de fondation / conseil d'administration d'une autre institution. Les indemnités versées pour une activité exercée à titre salarié au sein d'organes tels qu'un conseil d'administration, conseil de fondation ou comité d'une autre institution sont soumises à la TVA.	8.0 %	6.1 %	7.7 %	5.9 %
424	LAMal	Taxes de soins				
425	LAMal	Sur prescription médicale, part du résident, part de la caisse maladie	Exclu-e-s	-	Exclu-e-s	-
426	LAMal	Sur prescription médicale, part de la commune/du canton	Ne constitue pas une contre-prestation	-	Ne constitue pas une contre-prestation	-
427	LAMal	Sans prescription médicale	8.0 %	6.1 %	7.7 %	5.9 %
428	Tous les deux	Physiothérapie				
429	Tous les deux	Sur prescription médicale	Exclu-e-s	-	Exclu-e-s	-
430	Tous les deux	Sans prescription médicale	8.0 %	6.1 %	7.7 %	5.9 %
431	Tous les deux	Vente de marchandises	8.0 %	2.1 %	7.7 %	2.0 %
432	Tous les deux	Vente de produits de propre fabrication	8.0 %	3.7 %	7.7 %	3.5 %
433	LAMal	Matériel de soins et produits LiMA (liste des moyens et appareils)				
434	LAMal	L'utilisation d'articles de soins corporels directement sur le patient fait partie des soins de base et est également exonérée de l'impôt.	Exclu-e-s	-	Exclu-e-s	-
435	LAMal	En revanche, la remise de shampoings et d'autres articles de soins corporels aux pensionnaires pour un usage autonome est imposable au taux normal.	8.0 %	2.1 %	7.7 %	2.0 %
436	Tous les deux	Traitement du courrier pour les résident-e-s, même en cas de facturation séparée	Exclu-e-s	-	Exclu-e-s	-
437	Tous les deux	Service de présence 24h/24				
438	Tous les deux	Offre destinée aux locataires des appartements pour personnes âgées, qui peuvent ainsi s'adresser à l'institution 24 heures sur 24, 365 jours par an, notamment en cas de problèmes de santé, avec facturation	8.0 %	6.7 %	7.7 %	6.5 %
439	Tous les deux	Part privée au véhicule de service, déclaration sur le certificat de salaire	8.0 %	2.9 %	7.7 %	2.8 %
440	CIIS	Production et prestations de services	8.0 %	Selon la branche d'activité	7.7 %	Selon la branche d'activité
441	Tous les deux	Provision impôts à la source	Ne constitue pas une contre-prestation	-	Ne constitue pas une contre-prestation	-

N°	Filtre	Prestation	Depuis le 01.01.2015		Dès le 01.01.2018	
			Impôt sur la prestation	TaF	Impôt sur la prestation	TaF
	Global					
442	Tous les deux	Chèque REKA	Exclu-e-s	-	Exclu-e-s	-
443	Tous les deux	Débarras des chambres de résident-e-s et des appartements loués, voir «Élimination des déchets»				
444	Tous les deux	Conférences données à l'extérieur (p.ex. à un congrès spécialisé) avec caractère de formation (voir Info TVA 20)	Exclu-e-s	-	Exclu-e-s	-
445	Tous les deux	Conférences données à l'extérieur avec caractère de conseil (voir Info TVA 20)	8.0 %	6.1 %	7.7 %	5.9 %
446	Tous les deux	Activité de conférencier				
447	Tous les deux	Un collaborateur de l'institution fait une conférence en externe. La recette va à l'institution, car il reçoit déjà le salaire.	Exclu-e-s	-	Exclu-e-s	-
448	Tous les deux	Nettoyage				
449	LAMal	Appartements pour personnes âgées (contrat de bail), en cas de facturation séparée (également en cas de décès ou de départ), lorsque le matériel est fourni par l'institution	8.0 %	6.1 %	7.7 %	5.9 %
450	LAMal	Accessoires médicaux, tels que des matelas anti-escarres	Exclu-e-s	-	Exclu-e-s	-
451	Tous les deux	Chambre durant le séjour, en cas de facturation séparée	8.0 %	6.1 %	7.7 %	5.9 %
452	Tous les deux	Chambre (contrat d'hôtellerie) en cas de décès ou de départ	Exclu-e-s	-	Exclu-e-s	-
453	Tous les deux	Accompagnement de voyage, voir «Accompagnement»				
454	CIIS	Thérapie équestre	8.0 %	4.4 %	7.7 %	4.3 %
455	Tous les deux	Frais de rénovation après le départ, dans le sens de dommages-intérêts	Ne constitue pas une contre-prestation	-	Ne constitue pas une contre-prestation	-
456	Tous les deux	Réparation de moyens auxiliaires appartenant au résident (p. ex. fauteuils roulants, aides à la marche)	8.0 %	3.7 %	7.7 %	4.3 %
457	Tous les deux	Chiffre d'affaires du restaurant	8.0 %	5.2 %	7.7 %	5.1 %
458	Tous les deux	Dommages-intérêts	Ne constitue pas une contre-prestation	-	Ne constitue pas une contre-prestation	-
459	Tous les deux	Déneigement	8.0 %	4.4 %	7.7 %	4.3 %
460	Tous les deux	Remboursement frais d'écologie et d'inscription à des cours	Exclu-e-s	-	Exclu-e-s	-
461	CIIS	Adaptation du matériel pédagogique standard pour les écoliers handicapés (p. ex. handicap visuel)	Exclu-e-s	-	Exclu-e-s	-
462	LAMal	Maquillage, en cas de facturation séparée et de fourniture du matériel cosmétique par la résidente	8.0 %	6.1 %	7.7 %	5.9 %
463	Tous les deux	Natation, voir «Bains»				
464	Tous les deux	Travaux de secrétariat, voir «Administration»				
465	Tous les deux	Veilleur comme prestation de confort, c'est à dire sans prescription médicale	8.0 %	6.7 %	7.7 %	6.5 %
466	Tous les deux	Dons				
467	Tous les deux	Les noms/désignations d'entreprises sont présentées sous forme de liste et sans logo dans un rapport annuel, un journal interne. Ou alors les listes sont placées sur les tables dans le cadre d'une journée portes ouvertes.	Ne constitue pas une contre-prestation	-	Ne constitue pas une contre-prestation	-
468	Tous les deux	Le donateur publie une annonce dans le rapport annuel, dans un journal interne ou dans une publication similaire. La contre-prestation (don) est nettement supérieure à celle qui serait d'usage dans une publication comparable d'une entreprise qui n'est pas d'utilité publique. La société est mentionnée sur la liste des	Exclu-e-s	-	Exclu-e-s	-
469	Tous les deux	Le donateur publie une annonce dans le rapport annuel, dans un journal interne ou dans une publication similaire. La société n'est pas mentionnée sur une liste de donateurs resp. une telle liste n'existe pas.	8.0 %	3.7 %	7.7 %	3.5 %
470	Tous les deux	Sans contre-prestation. Exemple: Diverses entreprises font des dons en nature et en argent pour une tombola.	Ne constitue pas une contre-prestation	-	Ne constitue pas une contre-prestation	-

N°	Filtre	Prestation	Depuis le 01.01.2015		Dès le 01.01.2018	
			Impôt sur la prestation	TaF	Impôt sur la prestation	TaF
471	Tous les deux	<p>Le donateur aimerait avoir une «facture» pour le don, afin de pouvoir la transmettre à sa comptabilité à titre de justificatif pour le virement du montant. Si l'institution d'utilité publique ne fournit effectivement aucune contre-prestation, la «facture» peut se présenter comme suit:</p> <p>FACTURE Don au sens de l'art. 3, let. i et de l'art. 18, let d. LTVA du 12 juin 2009 (état au 1^{er} janvier 2011) selon accord du ... / votre lettre du CHF x'xxx.--</p> <p>Le montant ne comprend pas la TVA. (Ce complément est important pour que le donateur ne procède pas à la déduction de l'impôt préalable.)</p>	Ne constitue pas une contre-prestation	-	Ne constitue pas une contre-prestation	-
472	Tous les deux	Recettes de sponsoring (uniquement pour les organisations d'utilité publique)				
473	Tous les deux	<p>Exemple 1: Une entreprise fait un don en argent pour la tombola d'une institution d'utilité publique et participe à l'évènement avec un stand publicitaire et son propre personnel.</p> <p>Exemple 2: Course sponsorisée pour l'institution</p>	Dons	-	Dons	-
474	Tous les deux	Infrastructures sportives telles piscine, gymnase				
475	Tous les deux	Entrées individuelles	8.0 %	3.7 %	7.7 %	3.5 %
476	Tous les deux	Centre de fitness, voir «Centre de fitness»				
477	Tous les deux	Location pour usage exclusif par les locataires	Exclu-e-s	-	Exclu-e-s	-
478	Tous les deux	Spiritueux, voir «Marchandises»				
479	Tous les deux	Subventions	Ne constitue pas une contre-prestation	-	Ne constitue pas une contre-prestation	-
480	LAMal	Les résidents en séjour de jour (participation aux activités, repas, y compris éventuellement une chambre de repos)	Exclu-e-s	-	Exclu-e-s	-
481	LAMal	Structures de jour et de nuit SJN (offres de décharge)	Exclu-e-s	-	Exclu-e-s	-
482	Tous les deux	Take-away				
483	Tous les deux	Boissons alcoolisées	8.0 %	1.3 %	7.7 %	1.2 %
484	Tous les deux	Denrées alimentaires et boissons sans alcool, sans possibilité de consommation sur place	8.0 %	0.6 %	7.7 %	0.6 %
485	Tous les deux	Denrées alimentaires et toutes les boissons, avec possibilité de consommation sur place	8.0 %	5.2 %	7.7 %	5.1 %
486	Tous les deux	Taxe, voir «Taxe d'hôtellerie»				
487	Tous les deux	Service technique				
488	Tous les deux	Prestations, matériel inclus. Il n'est pas permis de facturer le matériel séparément et de décompter ainsi à un taux forfaitaire plus faible.	8.0 %	6.1 %	7.7 %	5.9 %
489	LAMal	Téléalarme, installation et location des appareils (téléphone et émetteur)				
490	LAMal	De l'organisme responsable des appartements pour personnes âgées aux résident-e-s de ces appartements = coûts annexes locatifs exclus du champ de l'impôt	Exclu-e-s	-	Exclu-e-s	-
491	LAMal	De l'organisme responsable de la maison de retraite aux résident-e-s de la maison de retraite, même en cas de facturation séparée = coûts annexes de la taxe exclue du champ de l'impôt	Exclu-e-s	-	Exclu-e-s	-
492	LAMal	De l'organisme responsable de la maison de retraite aux locataires de la résidence pour personnes âgées, si autre organisme responsable	8.0 %	2.9 %	7.7 %	2.8 %
493	LAMal	Téléalarme, un locataire de la résidence pour personnes âgées déclenche l'alarme, l'établissement médico-social assume la premi	8.0 %	6.1 %	7.7 %	5.9 %
494	Tous les deux	Téléphone				
495	Tous les deux	Recettes en espèces	8.0 %	0.6 %	7.7 %	0.6 %
496	Tous les deux	Recettes des automates téléphoniques	8.0 %	0.6 %	7.7 %	0.6 %
497	Tous les deux	Chambre de résident (institution)				
498	Tous les deux	Raccordement téléphonique	Exclu-e-s	-	Exclu-e-s	-
499	Tous les deux	Frais de communication	Exclu-e-s	-	Exclu-e-s	-

N°	Filtre	Prestation	Depuis le 01.01.2015		Dès le 01.01.2018					
			Impôt sur la prestation	TaF	Impôt sur la prestation	TaF				
500	Tous les deux	L'animal	Résidence avec service, résidence pour personnes âgées et institutions similaires							
501	Tous les deux		Assistance lors des communications téléphoniques, voir «Encadrement / activités non remboursées par la caisse-maladie»							
502	Tous les deux		Installation et instruction des locataires				8.0 %	3.7 %	7.7 %	3.5 %
503	Tous les deux		Raccordement téléphonique, redevance mensuelle, avec ou sans supplément (= prestation annexe au loyer)				Exclu-e-s	-	Exclu-e-s	-
504	Tous les deux		Location d'appareils de téléphone au même prix que celui facturé par l'opérateur de télécommunication à l'institution				8.0 %	0.1 %	7.7 %	0.1 %
505	Tous les deux		Location d'appareils de téléphone avec supplément				8.0 %	2.9 %	7.7 %	2.8 %
506	Tous les deux		Frais de communication avec supplément				8.0 %	0.6 %	7.7 %	0.6 %
507	Tous les deux		Frais de communication sans supplément				8.0 %	0.1 %	7.7 %	0.1 %
508	Tous les deux		de l'institution est abattu (le boucher facture sa prestation à l'institution), la viande est vendue par l'institution (p. Ex. aux collaborateurs), production primaire				2.5 %	0.1 %	0.0 %	0.0 %
509	Tous les deux		Thérapies (physiothérapie, logopédie, ergothérapie)							
510	Tous les deux		avec prescription médicale				Exclu-e-s	-	Exclu-e-s	-
511	Tous les deux		sans prescription médicale				8.0 %	6.1 %	7.7 %	5.9 %
512	Tous les deux		Soin des animaux Soins des animaux domestiques des résident-e-s et facturation aux résident-e-s				8.0 %	5.2 %	7.7 %	5.1 %
513	Tous les deux	Articles de toilette				8.0 %	2.1 %	7.7 %	2.0 %	
514	Tous les deux	Transport des résident-e-s								
515	Tous les deux	Service de taxi en bus/véhicule spécial				8.0 %	4.4 %	7.7 %	4.3 %	
516	Tous les deux	Service de taxi en voiture (chauffeur: collaborateur ou bénévole)				8.0 %	5.2 %	7.7 %	5.1 %	
517	Tous les deux	Transport de personnes souffrant de troubles mentaux, de déficiences mentales ou physiques du lieu de résidence à l'institution/au foyer de jour/à la structure de jour, pour autant que les frais soient compris dans le prix de l'hôtellerie/d'encadrement.				Exclu-e-s	-	Exclu-e-s	-	
518	Tous les deux	Avec véhicules spéciaux parce que c'est la seule possibilité, peu importe que le transport soit effectué par l'institution elle-même ou par des tiers: paiement par le résident, les proches ou l'assurance				Exclu-e-s	-	Exclu-e-s	-	
519	Tous les deux	Avec véhicules spéciaux parce que c'est la seule possibilité, peu importe que le transport soit effectué par l'institution elle-même ou par des tiers: paiement par la commune, le canton ou la Confédération				Ne constitue pas une contre-prestation	-	Ne constitue pas une contre-prestation	-	
520	Tous les deux	Le temps investi par le chauffeur et l'indemnité kilométrique sont facturées séparément: pas d'impact sur l'assujettissement à l'impôt/les taux d'imposition. Ce qui précède est valable aussi bien pour le temps investi par le chauffeur que pour les kilomètres parcourus.				Comme en haut	Comme en haut	Comme en haut	Comme en haut	
521	Tous les deux	Transport d'objets								
522	Tous les deux	au moyen de bicyclettes, de cyclomoteurs ou de motocyclettes				8.0 %	6.1 %	7.7 %	5.9 %	
523	Tous les deux	Coursier				8.0 %	6.1 % ou 4.4%	7.7 %	5.9 % ou 4.3%	
524	Tous les deux	Si non mentionné ailleurs				8.0 %	4.4 %	7.7 %	4.3 %	
525	Tous les deux	Gymnastique								
526	Tous les deux	Pour internes				Exclu-e-s	-	Exclu-e-s	-	
527	Tous les deux	Pour externes				8.0 %	4.4 %	7.7 %	4.3 %	
528	Tous les deux	Recettes provenant de la location du gymnase (personne d'autre que le locataire n'a accès au gymnase pendant une période déterminée)				Exclu-e-s	-	Exclu-e-s	-	
529	Tous les deux	Voir aussi «Centre de fitness»								
530	Tous les deux	Surveillance								
531	Tous les deux	Si le résident ne s'annonce pas jusqu'à une heure prédéfinie et sous une forme convenue, le personnel de l'institution va sa recherche dans son appartement.								

N°	Filtre	Prestation	Depuis le 01.01.2015		Dès le 01.01.2018	
			Impôt sur la prestation	TaF	Impôt sur la prestation	TaF
532	Tous les deux	Forfait mensuel pour le service de garde correspondant	8.0 %	6.1 %	7.7 %	5.9 %
533	Tous les deux	Forfait par intervention ou facturation du temps de travail effectif de l'intervention	8.0 %	6.1 %	7.7 %	5.9 %
534	Tous les deux	Indemnité pour débours en cas de non présentation (inscription de nouveaux résident-e-s)	8.0 %	6.1 %	7.7 %	5.9 %
535	Tous les deux	Manifestations internes, prix d'entrée	Exclu-e-s	-	Exclu-e-s	-
536	Tous les deux	Ventes au personnel et à des tiers				
537	Tous les deux	Voir «Marchandises»				
538	Tous les deux	Vente de biens d'installation mobiles et de moyens d'exploitation usagés (bus de l'établissement, utilisé jusqu'ici pour des courses imposables, vendu en tant qu'occasion)	8.0 %	4.4 %	7.7 %	4.3 %
539	Tous les deux	Vente de biens d'installation mobiles et de moyens d'exploitation usagés (bus de l'établissement, utilisé jusqu'ici pour des courses exonérées, vendu en tant qu'occasion) « exonérée »	Exclu-e-s	-	Exclu-e-s	-
540	Tous les deux	Vente d'équipement d'exploitation (voiture du directeur, jusque-là utilisée pour des trajets professionnels et privés, revendue comme véhicule d'occasion)	8.0 %	4.4 %	7.7 %	4.3 %
541	Tous les deux	Légumes, fruits, œufs, lait, fleurs à couper soi-même, miel: en cas d'achat (= commerce)	2.5 %	0.6 %	2.5 %	0.6 %
542	Tous les deux	Légumes, fruits, œufs, lait, fleurs à couper soi-même, miel: propre production	Exclu-e-s	-	Exclu-e-s	-
543	Tous les deux	Bois d'arbres propres, même s'il sont broyés	Exclu-e-s	-	Exclu-e-s	-
544	Tous les deux	Bois, en cas d'achat	8.0 %	2.9 %	7.7 %	2.8 %
545	Tous les deux	Refacturation sans supplément de prestations tierces frappées de la TVA, voir aussi «Dépenses en espèces»	8.0 %	0.1 %	7.7 %	0.1 %
546	Tous les deux	Produits de propre production resp. provenant du jardin de l'institution tels que le sirop, les pommes séchées, les confitures, le fromage, le yogourt, les bouquets de fleurs, la décoration de Noël, pour autant qu'ils ne	Exclu-e-s	-	Exclu-e-s	-
547	Tous les deux	Produits achetés et transformés en sirop, pommes séchées, confitures, fromage, yogourt, bouquets de fleurs, décoration de Noël et produits similaires	2.5 %	0.1 %	2.5 %	0.1 %
548	Tous les deux	Produits transformés par l'institution et provenant d'exploitations agricoles, forestières et de jardinage, que l'on trouve généralement dans les institutions pour les personnes handicapées: des dispositions séparées sont applicables. Voir Info TVA 01 concernant le secteur Production naturelle et activités apparentées ou nous contacter.	Individuellement	Individuellement	Individuellement	Individuellement
549	Tous les deux	Bétail de propre exploitation	Exclu-e-s	-	Exclu-e-s	-
550	Tous les deux	Location, voir aussi «Revenus locatifs»				
551	Tous les deux	Véhicules à des tiers	8.0 %	2.9 %	7.7 %	2.8 %
552	Tous les deux	Vaisselle pour l'utilisation en externe, sans prestation de service	8.0 %	2.9 %	7.7 %	2.8 %
553	Tous les deux	Appareils GPS pour les résidents présentant un risque de fugue	8.0 %	2.9 %	7.7 %	2.8 %
554	Tous les deux	Moyens auxiliaires à des				
555	Tous les deux	résident-e-s	Exclu-e-s	-	Exclu-e-s	-
556	Tous les deux	tiers	8.0 %	2.9 %	7.7 %	2.8 %
557	Tous les deux	Casiers réfrigérants à des				
558	Tous les deux	résident-e-s	Exclu-e-s	-	Exclu-e-s	-
559	Tous les deux	tiers	8.0 %	2.9 %	7.7 %	2.8 %
560	Tous les deux	Place de stockage (p. ex. pour le mobilier des résident-e-s), stockage	8.0 %	5.2 %	7.7 %	4.3 %
561	Tous les deux	Droit d'utilisation d'une place de stockage (infrastructure comprise)	8.0 %	5.2 %	7.7 %	5.1 %
562	Tous les deux	Stand de marché, voir «Marché»				
563	CIIS	Box pour chevaux sur une ferme agricole (location uniquement)	Exclu-e-s	-	Exclu-e-s	-
564	CIIS	Box pour chevaux dans exploitation agricole (pension pour chevaux)	8.0 %	5.2 %	7.7 %	5.1 %
565	Tous les deux	Fauteuils roulants, revenus locatifs des résident-e-s	Exclu-e-s	-	Exclu-e-s	-
566	Tous les deux	Fauteuils roulants, revenus locatifs de tiers, voir «matériel sanitaire»				
567	Tous les deux	Matériel sanitaire: Location d'aides à la marche, de fauteuils roulants, d'aides au bain, etc. à des tiers	8.0 %	2.9 %	7.7 %	2.8 %
568	Tous les deux	Armoires pouvant être fermées, en dehors de la chambre, pour les résident-e-s	Exclu-e-s	-	Exclu-e-s	-
569	Tous les deux	Location téléviseur	8.0 %	2.9 %	7.7 %	2.8 %

N°	Filtre	Prestation	Depuis le 01.01.2015		Dès le 01.01.2018	
			Impôt sur la prestation	TaF	Impôt sur la prestation	TaF
570	Tous les deux	Location de salles et locaux pour des formations, colloques et conférences, pour autant que les recettes d'hôtellerie et de gastronomie d'un organisme caritatif, d'entraide ou social soient inférieures à 10% du chiffre d'affaires total. Valable également pour les maisons de retraite et les EMS d'utilité publique	Exclu-e-s	-	Exclu-e-s	-
571	Tous les deux	La salle, location de la vaisselle et le nettoyage sont facturés sous forme de forfait.	Exclu-e-s	-	Exclu-e-s	-
572	Tous les deux	Location de la vaisselle facturée séparément	8.0 %	2.9 %	7.7 %	2.8 %
573	Tous les deux	Nettoyage facturé séparément	8.0 %	6.1 %	7.7 %	5.9 %
574	Tous les deux	Location de salles et locaux pour des formations, colloques et conférences, pour autant que les recettes d'hôtellerie et de gastronomie d'un organisme caritatif, d'entraide ou social soient supérieures à 10% du chiffre d'affaires total. Valable également pour les maisons de retraite et les EMS d'utilité publique	8.0 %	5.2 %	7.7 %	5.1 %
575	Tous les deux	Lorsqu'une salle est facturée à un prix forfaitaire, y compris le café et l'eau minérale, que les 10% (voir ci-dessus) ne sont pas dépassés et le chiffre d'affaires de la gastronomie (boissons, etc.) est supérieur à 30% du montant forfaitaire, la totalité du montant doit être imposée au taux normal.	8.0 %	5.2 %	7.7 %	5.1 %
576	CIIS	Travaux d'emballage dans les institutions pour personnes handicapées, etc.	8.0 %	5.2 %	7.7 %	5.1 %
577	Tous les deux	Restauration, voir «Repas»				
578	CIIS	Travaux d'expédition dans les institutions pour personnes handicapées, etc.	8.0 %	5.2 %	7.7 %	5.1 %
579	Tous les deux	Assurance				
580	Tous les deux	L'institution contracte une assurance ménage/inventaire du ménage, et facture la prime aux résident-e-s.	Exclu-e-s	-	Exclu-e-s	-
581	Tous les deux	Vente d'eau chaude dans la chambre du résident, par exemple pour le thé, les soupes instantanées, etc.; pour la prise de médicament	2.5 %	0.6 %	2.5 %	0.6 %
582	Tous les deux	Lingerie				
583	Tous les deux	Travaux de couture, en cas de facturation séparée	8.0 %	5.2 %	7.7 %	5.1 %
584	Tous les deux	Étiquetage du linge avec les noms des résident-e-s, en cas de facturation séparée	8.0 %	5.2 %	7.7 %	5.1 %
585	Tous les deux	Entretien du linge (lavage et raccommodage) durant le séjour, en cas de facturation séparée	8.0 %	5.2 %	7.7 %	5.1 %
586	Tous les deux	Entretien du linge en cas de décès ou de départ	8.0 %	5.2 %	7.7 %	5.1 %
587	Tous les deux	Entretien du linge dans les appartements pour personnes âgées (contrat de bail)	8.0 %	5.2 %	7.7 %	5.1 %
588	Tous les deux	Machines à laver, recettes provenant des automates à monnaie pour le linge des résident-e-s, chambres du	8.0 %	2.9 %	7.7 %	3.5 %
589	Tous les deux	Machines à laver, recettes provenant des automates à monnaie en relation avec un contrat de bail d'appartement	8.0 %	2.9 %	7.7 %	3.5 %
590	Tous les deux	Livraison d'eau à des tiers (eau chaude également) dans les conduites	2.5 %	0.1 %	2.5 %	0.1 %
591	Tous les deux	Vin Commerce	8.0 %	1.3 %	7.7 %	1.2 %
592	CIIS	Atelier: Frais supplémentaires pour un matériel spécial (refacturation au client)	8.0 %	3.7 %	7.7 %	3.5 %
593	LAMal	Résidence avec service				
594	LAMal	Voir «Encadrement»				
595	LAMal	Voir «Économie domestique»				
596	LAMal	Voir «Repas»				
597	LAMal	Voir «Coûts annexes»				
598	CIIS	Débarras d'appartements y compris l'élimination des déchets par des entreprises CIIS, facturation à des tiers	8.0 %	3.7 %	7.7 %	4.3 %
599	Tous les deux	Service en chambre (peu importe que ce soit par nécessité ou pour des raisons de confort)	8.0 %	6.1 %	7.7 %	5.9 %
600	Tous les deux	Recettes d'intérêts, valable uniquement pour les entreprises qui décomptent selon la méthode effective:				
601	Tous les deux	Si elles s'élèvent à plus de CHF 10'000.-- par année ET sont supérieures à 5% du chiffres d'affaires total, l'impôt préalable doit être corrigé.	Exclu-e-s	-	Exclu-e-s	-
602	Tous les deux	Mise à disposition de personnel, voir «Personnel» «Prêt»				